

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|   |  |
|---|--|
| <b>DATE DE CONVOCATION</b><br>24/06/2025      | L'an deux mil vingt cinq<br>Le 30 juin à 20h   |
| <b>DATE D'AFFICHAGE</b>                       | Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la<br>présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.   |
| <b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b>                    | Étaient présents : Mme Donatin, Maire.<br>Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau,<br>Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.  |
| <b>NOMBRE DE MEMBRES<br/>EN EXERCICE : 27</b> | Mmes Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM.<br>Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péro,<br>Pignorel, Simon, Conseillers.                        |
| <b>PRÉSENTS : 21</b>                          | <b>Absents excusés :</b><br>M. Gué a donné pouvoir à Mme Delbecque   |
| <b>VOTANTS : 25</b>                           | Mme Grenèche a donné pouvoir à Mme Vandercamère-Desmortreux<br>Mme Héroult a donné pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou<br>M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier<br>Mme Quesnel, M. Bouchard |
|   | Secrétaire de séance : Mme Le Déroff   |

### OBJET : Actualisation de l'allotement budgétaire 2025 - Chapitre Investissements - Frais d'études (sans modification de montant ou de nature)

Par délibération en date du 10 mars 2025, le Conseil Municipal a voté le budget primitif de l'exercice 2025. Ce budget prévoyait, au chapitre Investissements, une enveloppe de 36 000 € destinée aux frais d'études pour des projets d'investissement, initialement fléchée explicitement vers deux projets.

En raison de l'émergence d'un troisième projet stratégique pour la commune, il est proposé d'actualiser la répartition de cette enveloppe dédiée aux frais d'études. Il est important de préciser que cette actualisation ne modifie ni le montant total de l'enveloppe (toujours 36 000 €), ni la nature des dépenses (toujours des frais d'études pour l'investissement). Il s'agit uniquement d'un partage de cette somme entre trois projets ciblés au lieu de deux initialement prévus.

Cette répartition optimisée permettra de lancer simultanément les études nécessaires aux trois initiatives prioritaires, en veillant à l'efficacité de l'utilisation des fonds publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, avec 20 voix Pour et 5 abstentions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs au budget des communes ;

VU la délibération en date du 10 mars 2025 portant adoption du budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser la répartition de l'enveloppe des frais d'études d'investissement pour l'exercice 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que cette actualisation n'entraîne aucune modification du montant total (36 000 €) ni de la nature de l'enveloppe budgétaire dédiée aux frais d'études ;

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 :** D'actualiser la répartition de l'allotement budgétaire 2025 concernant les frais d'études au chapitre Investissements (compte 2031), d'un montant total de 36 000 € (trente-six mille euros), comme suit :

- **Projet n° 1 :** Panneaux photovoltaïques / toiture de l'école Victor Hugo : 10 000 €
- **Projet n° 2 :** Vestiaires de foot et installations du stade Jules Rimet : 13 000 €
- **Projet n° 3 :** Gymnase municipal : 13 000 €

**ARTICLE 2 :** Que la présente délibération n'emporte aucune modification du montant global des crédits alloués aux frais d'études dans le budget d'investissement 2025, lequel reste fixé à 36 000 €.

**ARTICLE 3 :** Que Madame le Maire (ou son représentant) est autorisé(e) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



La Maire,

Nathalie DONATIN